



Communiqué

**Pour diffusion immédiate
24 novembre 2023**

Injonction permanente accordée à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

La Cour suprême de la Colombie-Britannique a accordé aujourd'hui (le 24 novembre 2023) une injonction qui suspend l'application des dispositions plus étendues sur la déclaration obligatoire, prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, aux membres de la profession juridique en attendant l'issue du litige contestant la constitutionnalité des dispositions.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a déposé le recours en justice le 11 septembre 2023. Une injonction sur consentement que la Fédération avait obtenue devait expirer le 1er décembre 2023.

La Fédération conteste la constitutionnalité des modifications apportées à la Loi qui ont étendu la portée des obligations de déclaration actuelles, créé une nouvelle catégorie d'opérations à signaler et supprimé une disposition exonérant les parties de l'obligation de divulgation lorsqu'une autre partie à la transaction a déjà rempli cette obligation. Les modifications sont entrées en vigueur à la fin du mois de juin.

Les dispositions, exigeant que les contribuables et les conseillers, notamment les juristes, signalent à l'Agence du Revenu du Canada des renseignements sur des opérations pouvant constituer de la planification fiscale à caractère agressif, visent à obliger les juristes à divulguer au gouvernement des renseignements confidentiels et peut-être même protégés par le secret professionnel concernant leurs clients et minent l'obligation de loyauté des membres de la profession juridique envers leurs clients. La décision rendue le 24 novembre peut être [consultée ici](#).

Un document d'information comprenant de plus amples renseignements sur la contestation constitutionnelle de la Fédération est [accessible ici](#). Les plaidoiries de la Fédération sont disponibles [ici](#). Les plaidoiries du gouvernement sont disponibles [ici](#).

La Fédération est l'association nationale des 14 organismes de réglementation de la profession juridique au Canada. Nos membres, les ordres professionnels de juristes, ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer plus de 141 000 avocats et avocates, 3 850 notaires au Québec et 10 600 parajuristes autorisés en Ontario dans l'intérêt du public. Un rôle important de la Fédération est de faire connaître l'opinion des ordres professionnels de juristes sur des questions d'intérêt national et international qui concernent l'administration de la justice et la primauté du droit.

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué ou pour obtenir une photo haute résolution de la présidente de la Fédération, veuillez communiquer avec :

Bob Linney

Director of Communications and Information Technology
Federation of Law Societies of Canada
blinney@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada